

Sainte-Foy, le 25 octobre 1960.

CANADA.
PROVINCE DE QUEBEC.
CITE DE SAINTE-FOY.

REGLEMENT "V-498"

Il est proposé par M. l'échevin Paul Rochette et résolu que le règlement portant le numéro "V-498" est et soit adopté:

Et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1o- L'article 9 du règlement "V-267" est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:

aa) La destination de la zone C-A-21 est changée et devient la zone résidentielle R-A-45.

2o- Le plan original de zonage annexé au présent règlement est modifié de cette manière.

3o- Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire.

Greffier.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CITE DE SAINTE-FOY
 A TOUS LES INTERESSES

Avis public est par la présente donné que le Conseil Municipal de la Cité de Sainte-Foy a adopté à sa séance du 25 octobre 1960, son règlement "V-498" amendant le règlement "V-267", zone C-A-21 et créant une nouvelle zone R-A-45.

Que ledit règlement a été approuvé par les contribuables intéressés à l'assemblée publique spéciale tenue à cette fin le 16 novembre 1960.

Que copie dudit règlement a été déposée au bureau du soussigné, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et que ledit règlement sera en force quinze jours après le présent avis.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23ième jour de novembre 1960.

NOEL PERRON, avocat,
 Greffier.

City of Sainte-Foy

Canada,
 Province of Quebec,
 City of Sainte-Foy.

To All Concerned:

Public notice is hereby given that on the 25th day of October 1960, the Council has adopted its By-Law "V-498" amending its by-law "V-267" Zone C-A-21 and establishing a new zone R-A-45:

That said by-law has been approved by the electors owners of taxable immovables qualified to vote on said by-law at a public meeting held on the 16th day of November 1960;

That copy of said by-law has been deposited with and at the office of the undersigned where communication thereof may be had:

And that said by-law will be in force fifteen days after this notice;

Given at Sainte-Foy, this 23rd day of November 1960.

NOEL PERRON,
 City Clerk.

L'avis ci-dessus a été publié dans les journaux
Le Soleil - Du Chroniqueur télégraph le 25ième
 jour de novembre 1960 conformément à la
 résolution No. 7870.

Sainte-Foy, ce 25ième jour de novembre
 1960.

Noel Perron
 Greffier.